

## **Une question d'éthique**

### **la psychanalyse dans le champ des psychothérapies**

R. Aron  
(juin 99)

Comme préambule, il est important de préciser que le titre est repris à un texte de Jean Cournut, président de la Société Psychanalytique de Paris. Par contre, le point d'interrogation figurant ici est un supplément afin de faire prendre en considération d'une part l'importance des éléments implicites de cette phrase, d'autre part de marquer ainsi la possibilité d'une divergence.

Dans "La lettre de la psychiatrie française"<sup>1</sup> paraît ce texte de Jean Coumut qui se veut une réponse aux futures initiatives gouvernementales de son pays comme à celles en préparation au sein des commissions techniques de la Communauté Européenne. Ces instances semblent faire l'objet d'un important "lobbying" de la part d'une Association Européenne de psychothérapie. Leur intention est de faire agréer un certificat professionnel réglementé de psychothérapie<sup>2</sup> basé sur un titre que cette association accorderait suite à un cursus de formation. On retrouve parmi les membres de ce groupement des courants tels la bioénergie, la gestalt, le cri primal et d'autres thérapies de développement personnel.

Les psychologues membres par leur association respective de la Fédération Européenne des associations professionnelles de psychologues (FEAP) - soit 28 pays - s'opposent avec la plus grande vigueur au projet de l'Association européenne de psychothérapie et ce principalement parce que le titre ne serait pas universitaire, parce que la déontologie ne serait pas claire et la formation non réglementée. Les psychologues s'opposent également à une main mise de la corporation médicale sur l'exercice de la psychothérapie.

Jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise, les différences nationales sont trop importantes mais il est évident qu'une harmonisation va apparaître dans les années à venir. Notamment quant à une uniformisation d'un droit communautaire régissant les psychothérapies sur :

- . les études requises
- . les formations complémentaires
- . l'équivalence des diplômes
- . l'assujettissement ou non à la tva
- . le statut et l'habilitation professionnelle
- . la reconnaissance par les caisses des assurances sociales et des mutuelles.

---

<sup>1</sup> N° 77, année 1998

<sup>2</sup> voir la déclaration de Strasbourg

Sans préjuger des directives européennes auxquelles quelques professeurs d'université - par ailleurs aussi membres d'association psychanalytique - travaillent, une question se pose impérativement : la psychanalyse peut-elle être encore rangée au champ des psychothérapies et dès lors entrer dans ce futur carcan ?

Quelques points du texte du président d'une association psychanalytique française, ressortant du bon schéma de l'ancienne orthodoxie freudienne, permettront d'avancer sur cette interrogation.

Le président de la Société Psychanalytique de Paris appuie son argumentation sur le fait que la plupart des psychanalystes sont psychiatres ou psychologues et qu'ils se réfèrent à un corpus théorique et pratique reconnu dans le champ des sciences humaines. Indirectement par un détail, il en exclut ceux qui ne respectent pas les séances à durée fixe donc les lacaniens et reconnaît que si la psychanalyse est dans le champ thérapeutique, elle y a une place tout à fait spécifique.

Cette vision est certes conforme à celle de Freud et remonte donc à cette période où le fondateur de la psychanalyse essayait par tous les moyens de sortir de l'isolement et prouver que sa découverte était valable pour le traitement des névroses.

Notons cependant que Freud use le plus souvent du terme *thérapie* sous la forme de "Psychoanalytische therapie" que sous la forme de "Psychologische therapie".

Aujourd'hui, quelques uns dans le milieu lacanien estiment que leur association doit participer à la mise en place de la réglementation de la psychanalyse dans le champ des psychothérapies. Dans l'inquiétude d'être nulle part ils n'arrêtent pas d'être partout à la fois, aux quatre coins de l'univers comme une multinationale.

Contre ces tendances à l'intérieur de la mouvance lacanienne, faisons appel à Lacan pour contrer ces impérialismes. Quelques déclarations classées ici en fonction de la seule logique temporelle feront arguments. Elles sont péremptoires n'en déplaise à ceux qui se prétendent les gardiens de son œuvre. Elles sont évoquées afin de soutenir une opinion radicalement différente.

*"La psychanalyse n'est pas une psychothérapie comme les autres" ... "il s'agit bien d'une rigueur en quelque sorte éthique, hors de laquelle toute cure, même fourrée de connaissances psychanalytiques ne saurait être que psychothérapie"* (Variante de la cure-type, 1953)<sup>3</sup>.

On s'aperçoit que déjà est évoqué l'éthique sur laquelle je reviendrais plus loin. Mais dans ce moment du trajet lacanien, c'est l'indigence de l'analyste ou son insuffisance dans la direction d'une cure qui est visée car elle mène progressivement vers l'exercice d'une psychologie analytique et ensuite, *"vers la psychologie du groupe voire la psychothérapie du même nom"*<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> J.Lacan, "Ecrits", Seuil, 1966, p.324

<sup>4</sup> La direction de la cure, 1958, in op.cit.

Lacan en juin 1964 lors de l'acte de fondation de l'École Freudienne de Paris, reprend les aspects insupportables d'une dérive chez les analystes :

*"même si l'on prête la main en France comme ailleurs à une pratique mitigée par le déferlement d'une psychothérapie associée aux besoins de l'hygiène mentale - c'est un fait qu'aucun praticien n'est sans montrer sa gêne ou son aversion, voire dérision ou horreur à mesure des occasions qu'il s'offre de s'immerger au lieu ouvert où la pratique ici dénoncée prend forme impérialiste : conformisme de la visée, barbarisme de la doctrine, régression achevée d'un psychologisme pur et simple - le tout mal compensé par la promotion d'une cléricature, facile à caricaturer, mais qui dans sa composition est bien le reste qui témoigne de la formation par quoi la psychanalyse ne se dissout pas dans ce qu'elle propage".*

Si cette dénonciation s'adressait à la communauté analytique qui avait pour lui faussé l'héritage freudien, notamment en sa radicalité à ne pas se laisser dévoyer en fonction de desiderata extérieurs, trente cinq années après, il faut bien constater que cette dénonciation peut être reprise en rapport à l'héritage lacanien.

Plus directement dans le séminaire sur "l'acte psychanalytique" (séance du 13.3.1968). Lacan critique le signifiant psychothérapie. Le terme lui-même représente pour lui une nébuleuse dont la psychanalyse, par sa référence rigoureuse à l'inconscient et l'effet du signifiant sur le sujet se détache et ce d'une manière irréductible. La plupart des thérapies sont, dit-il, dans la croyance et l'affirmation de l'existence du rapport sexuel, ce dernier se situant au-delà de la bonne copulation ou d'un accès à la jouissance corporelle.

Dans "Télévision" (1974) est déclarée la nécessité d'une mise entre guillemet de l'accolement entre le signifiant thérapie et l'énoncé "inspiration psychanalytique". En effet car :

*"la psychothérapie quelle qu'elle soit, tourne court, non qu'elle n'exerce pas quelque bien, mais qui ramène au pire".*

C'est-à-dire à une vision portant sur l'intention de faire sens allant jusqu'à la suggestion d'un bon sens commun et certainement au renforcement de la méconnaissance et de l'illusion. Si on se rappelle que par ailleurs pour Lacan le sens tient au religieux et qu'il affirme l'existence d'un Autre de l'Autre, c'est bien le pire pour une pratique psychanalytique.

Le jugement définitif sur les psychologues est donné à Genève lors de la conférence sur le Symbolique (1975). Lacan pointe le fait que Freud a voulu absolument :

*"influencer, stimuler la psychologie en introduisant la notion de la "Bedeutung des Phallus". " Mais bien entendu" dit-il "les psychologues sont sourds".*

Deux ans plus tard dans un discours aux Belges (février 1977 chez D. Thibaut) il en rajoute :

*"si on dit qu'il y a un inconscient, c'est là que la psychologie est une futilité".*

Comment entendre l'affirmation répétée d'une rigueur éthique pour celui qui se consacre au travail psychanalytique ?

Quelles sont “les limites éthiques de l'analyse (qui) coïncident avec les limites de sa praxis” ?<sup>5</sup>

Plusieurs réponses s'offrent, une au plan de la technique, une autre sur la théorie et enfin celle qui concerne la pratique.

Ce qui relève de la technique par exemple le ponctuation, la scansion, l'interprétation, etc... voilà autant d'éléments qui sont essentiels mais la technique n'est pas suffisante et tout fonctionnaire de la psychanalyse peut s'y exercer.

L'enseignement de la théorie c'est-à-dire une transmission du savoir sous la forme du discours universitaire, alors nous savons que ce savoir produit là un sujet encore plus barré et impuissant au sens d'un accès à une articulation des signifiants S1.

Enfin, si les limites de la praxis se décident en fonction d'une impossibilité de cure avec la canaille, le pervers ou le psychotique, on entre dans une nosographie et un diagnostic proches du registre psychiatrique.

Le mathème du discours de l'analyste nous donne une indication quant à la position dans laquelle se trouve les partenaires d'une cure psychanalytique.

L'agent même du processus est l'objet cause de désir et non le savoir, celui-ci se situe au registre de la vérité. Non pas un savoir historique, d'enseignement, de technique mais le savoir d'une vérité du sujet qui surgit quand il y a psychanalyse. Or, il en va ici du mouvement d'une énonciation et, comme telle, celle-ci n'est pas transmissible elle est transmission car elle a lieu dans la spécificité de l'acte, dans l'ouvert/fermé de l'inconscient et dans l'adresse transférentielle à l'Autre.

Le désir de Lacan en instaurant la passe, est énoncé au congrès de juillet 1978.

*Que “l'analyste sache un peu la limite de ses moyens ; c'est là dessus qu'en somme, nous attendons le témoignage de gens qui sont depuis peu de temps analystes. Qu'est-ce qui peut bien leur venir à l'idée de s'autoriser d'être analyste”*

Qu'entendre par *“la limite de ses moyens”*?

La limite de ses moyens, dans la mesure où son travail d'analysant a été mené aussi loin que possible, n'est pas seulement la question d'une traversée du fantasme. C'est sans doute une série de fantasmes à traverser pour que les composantes de la jouissance trouvent les voies d'un abandon au profit d'un agencement du désir au plaisir conjointement à une chute de l'objet "a" ou tout au moins d'une mise à distance de son érection. Les dernières élaborations lacaniennes notamment la topologie met l'objet "a" au centre et d'une manière équipollente aux trois registres Réel-Symbolique-Imaginaire.

---

<sup>5</sup> J.Lacan, "L'éthique de la psychanalyse", Seuil, 1986, p.30

En parallèle à cette mise en place va se dévoiler l'emprise du manque et le trou du Réel. Pour l'analyste c'est "un non-su", un ombilic pour reprendre le terme freudien, dans l'aire de l'inconscient. Point de structure, lieu de silence du sens qui cadre tout le travail à venir et se révèle comme statut éthique de la position.

Au lieu de cette déprise, l'inverse peut advenir la prise de conscience, l'identification à un modèle, l'exercice d'un pouvoir, l'apprentissage d'un comportement, toutes ces formes proposées par les psychothérapies.

La pratique psychanalytique aurait par contre comme fonction a autoriser une non-fermeture de ce lieu du Réel par toutes ces promesses d'un Bien être.

Malheureusement l'expérience subjective de celui-ci (on dit aussi désêtre, destitution subjective) et la castration ne sont pas transposables de sujet à sujet, le signifiant ou la lettre ne viendront jamais donner un savoir, tout au plus faire bord mais pas donner une lumière explicative.

Pour paraphraser Freud je dirai, c'est "le Schiboleth de la psychanalyse" et cela aussi l'exclut du corpus psychothérapeutique toujours basé sur la non dissolution d'un Sujet Supposé Savoir et la proposition d'un mode d'être. Ce qui se démontre à suffisance dans les avatars divers au sein des associations psychanalytiques. Bien évidemment l'aspect résistance des analystes au processus psychanalytique peut aussi être avancé avec comme résultat l'échappatoire d'entrer dans le conformisme économique au détriment de l'indépendance offerte au sujet. Mais c'est toujours se dissimuler qu'une réponse dans l'acte doit être apportée à la question éthique liée à la praxis, à ce champ où la moindre parcelle de liberté dans l'ouverture que s'autorise l'analyste est de l'ordre de la transmission.

Pour conclure, les psychanalystes lacaniens seront-ils des psychothérapeutes inscrit dans les mailles des psychocrates ? Peut-on être à la fois dedans et dehors pour de soi-disant raisons de sauvegarde ou de réussite ? À réentendre Lacan sur cette question, la réponse est évidente et ce au niveau d'une éthique de la psychanalyse, si on y croit ou d'une éthique du Bien-dire et même d'une éthique générale.

*... si la psychanalyse... réussit,  
elle s'éteindra de n'être qu'un symptôme oublié.*

(Lacan, - La troisième - inédit)

**R. Aron**